

# Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Procurations: 0

Convocation 7 Mars 2024

## Délibération Numéro

2024.14.03.03

Objet:

## **ADOPTION DU**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240314-2024140303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024 Affichage : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 Mars 2024

Le quatorze mars deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 07 mars 2024

## Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

<u>Absents excusés</u>: M. AUBER François M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LECUYER Marie-Hélène

<u>Auxiliaire de séance</u>: Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de l'exercice 2023.

L'exécution du budget primitif fait apparaître les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des mandats émis s'élève
Le total des titres émis s'élève à 853 804.26€
Le résultat reporté N-1 était de + 262 141.77€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des mandats émis s'élève à 223 966.46€
Le total des titres émis s'élève à 154 687.07€
Le résultat reporté N-1 était de + 6 021.87€

#### Le résultat d'exécution de l'exercice 2023 présente donc :

Un solde positif cumulé en section de fonctionnement de 313 083.14€ Un solde négatif cumulé en section d'investissement de 63 257.52€

#### Restes à réaliser en section d'investissement

Les dépenses engagées en 2023 et non mandatées s'élèvent à 39 900.00€ Les recettes engagées en 2023 et non titrées s'élèvent à 7 400.00€



Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents: 10

Votants: 10

Procurations: 0

Convocation
7 Mars 2024

<u>Délibération Numéro</u>

2024.14.03.03

Objet:

**ADOPTION DU** 

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217600907-20240314-2024140303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024 Affichage : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.16.03.07 en date du 16 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu les délibérations du Conseil municipal approuvant les différentes décisions modificatives 2023,

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif 2023.

Madame Martine MAILLARD, doyenne d'âge, demande à l'ensemble du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2023.

Le Compte administratif *est approuvé à l'unanimité des membres présents*.

(10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire séance La Secrétaire de

Danielle GEHAN

Gérard CAPOT